
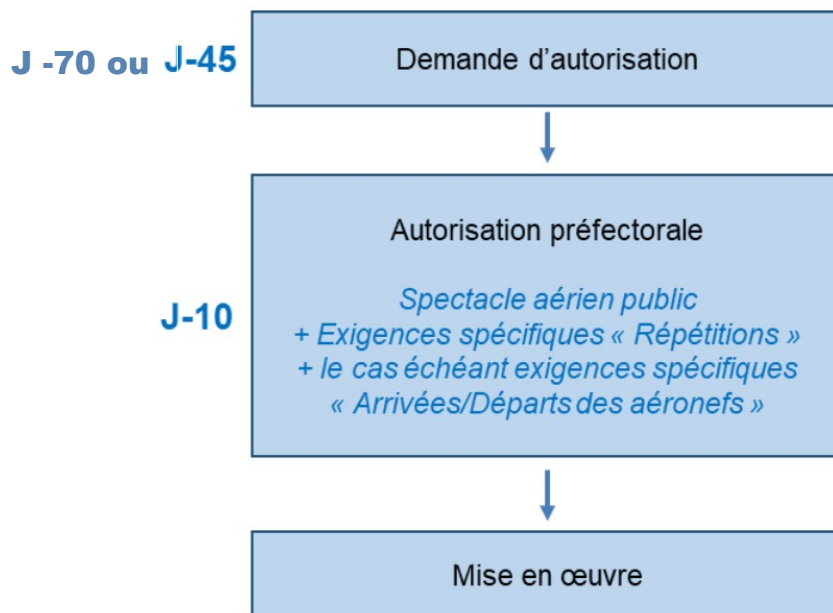
 <p>PRÉFET DE LA MANCHE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>GUIDE DES PARACHUTAGES</p>	 <p>80 ANS DE LA LIBÉRATION NORMANDIE</p>
---	-------------------------------	--

1 - Un Parachutage est considéré comme Spectacle Aérien Public (SAP) de type SAP simple :

La spécificité des SAP simples : ils ne comportent qu'une seule catégorie d'aéronef parmi les ballons, parachutes ou planeurs ultralégers.

Le schéma ci-dessous reprend les exigences de l'arrêté MANIF. Toutefois, il est conseillé à tout organisateur de SAP d'anticiper les questions au plus tôt et en particulier concernant les aspects environnementaux, de sécurité, de sûreté et d'espace aérien.



Pour les SAP simples, la lettre d'intention n'est pas requise.

Recommandation : Lorsque l'organisateur identifie le besoin d'un SUPAIP plutôt qu'un NOTAM, il doit contacter la DSAC au moins 70 jours calendaires avant le début de la manifestation pour établir une demande de publication aéronautique.

L'autorisation d'un SAP inclut la période d'appel au public, mais aussi les répétitions (avec les moyens de secours adaptés).

Rôle et responsabilités de l'organisateur d'un SAP

L'organisateur n'a pas besoin de nommer de directeur de vols (DV) suppléant pour le type de SAP simple

Expérience minimale pour activité aérienne de parachutisme :

Le DV détient un diplôme pour les activités de parachutisme délivré par le ministère chargé des sports tel que prévu aux articles L.212-1 et R.212-7 du code du sport.

Alternativement, dans les 18 mois précédant la date du SAP auquel il postule, le DV doit avoir exercé la fonction de DV ou de DV suppléant d'une manifestation aérienne soumise à autorisation préfectorale comprenant uniquement une activité aérienne de parachutisme.

2 - Parachutage sur terrain privé et sans appel au public :

Cela correspond à un cas de Manifestation Aérienne Autre (MAA) si la manifestation est sans appel au public ou supérieur à 5000 spectateurs.

Le DV doit avoir l'autorisation du propriétaire du terrain ou de la mairie si le terrain est communal.

Le DV doit réaliser un NOTAM afin que sa demande soit étudiée par la DGAC. Le dossier est étudié par le service de la DGAC qui donne ou non un avis favorable.

Ce type de parachutage est non soumis à autorisation préfectorale.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'adresse courriel suivante : pref-manifestations-aeriennes@manche.gouv.fr

CERFA 16181*02 : Entre J-70 ou J-45, le cerfa est à envoyer 70 jours avant le début de la manifestation si SUPAIP ou 45 jours avant si NOTAM)

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_16181.do



Le Ministère chargé
des transports

Demande d'autorisation de spectacle aérien public



Arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Numéro d'enregistrement	Référence

1. Informations et coordonnées de l'organisateur (personne ou organisme) :

Nom, prénom			
Raison sociale			
N° SIRET		Forme juridique	
Adresse			
N° voie	Extension	Type de voie	
Nom de voie	Lieu-dit ou boîte postale		
Code postal	Localité		
N° de téléphone		N° de télécopie	
Adresse électronique			

2. Planification d'un spectacle aérien public :

Date(s) :	
Heure de début :	
Heure de fin :	
Lieu :	

3. Interlocuteur des autorités administratives :

Nom, prénom			
Qualité			
Adresse			
N° voie	Extension	Type de voie	
Nom de voie	Lieu-dit ou boîte postale		
Code postal	Localité		
N° de téléphone		N° de télécopie	
Adresse électronique			

CERFA 16282*01 : Entre J-70 ou J-45 et le jour J, chaque DV devra recueillir la fiche de participation des parachutistes participants et du pilote largueur avant la manifestation aérienne.

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_16282.do



Ministère chargé
des transports

Fiche simplifiée de participation à un spectacle aérien public



N° 16282*01

Arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes

1. Spectacle aérien public :			
Date(s)			
Lieu			
2. Participant :			
Nom, prénom			
N° de téléphone			
Adresse électronique			
3. Type et modèle d'aéronef / Type activité :			
Type d'activité :			
<input type="checkbox"/> Opération de largage ou de remorquage	<input type="checkbox"/> Surveillant des vols		
<input type="checkbox"/> Baptême de l'air ou vol à sensation	<input type="checkbox"/> Présentation en vol de ballon, parachute, drone < 150 kg, ou PUL		
<input type="checkbox"/> Vol de démonstration client			
Type d'aéronef :			
<input type="checkbox"/> Ballon	<input type="checkbox"/> Parachute	<input type="checkbox"/> Drone ≤ 150 kg	<input type="checkbox"/> Planeur ultraléger (PUL)
<input type="checkbox"/> Autre type d'aéronef (veuillez préciser) :			
Modèle d'aéronef ou de voile :			
Immatriculation ou identification (le cas échéant)		Modèle	
4. Expérience du participant :			
Brevet ou licence (pour les disciplines qui l'exigent)		Validité	
Certificat médical (pour les disciplines qui l'exigent)		Validité	
Expérience :			
Total heures de vol / nombre d'ascensions en ballon / nombre de sauts en parachute			
Total sur l'aéronef utilisé (pour les baptêmes de l'air et vols à sensation)			
En cas de présentation en vol d'aéronefs sans équipage à bord de catégorie B			
<input type="checkbox"/> Formation théorique initiale au cours des 3 dernières années			
<input type="checkbox"/> Présentation en vol dans le cadre d'une manifestation aérienne soumise à autorisation préfectorale au cours des 3 dernières années et formation théorique de maintien de compétences au cours des 3 dernières années			
En cas de baptême de l'air, vol à sensation, opération de largage ou de remorquage :			
Dans les 12 derniers mois précédant la participation au spectacle aérien public, veuillez préciser soit :		J.veux préciser le cas échéant si l'expérience est sur le même type/classe/groupe/modèle d'aéronef :	
<ul style="list-style-type: none">- Le nombre d'heures de vol (ou nombre de sauts/envols pour les parachutes et P.U.L.) en tant que commandant de bord proposant une activité de baptême de l'air ou de vol à sensation- Le nombre d'opérations de largage ou de remorquage			